

N° : DE/44/5/18.07.2018-1

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	35	Absents non représentés :	5
VOTANTS			42

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 juillet 2018, après convocation légale reçue le 12 juillet 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT.

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Stéphane GARCIA (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Sandrine LAGNEAU (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Alain MILON (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), M. Michel MUS (pouvoir donné à M. Claude PARENTI), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, M. Didier CARLE, Mme Annie MILLET, Mme Fabienne THOMAS.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N° 47 du 12/06/2018

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec l'EURL « COMTAT PEINTURE DECORATION »
 L'EURL « COMTAT PEINTURE DECORATION » est autorisée à y stocker le matériel destiné à l'activité telle que déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir « Peinture en bâtiment ».

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Le contrat de location est un bail de courte durée de 12 mois, prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2018 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2019. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 418.62 €, soit 502.34 € TTC.

N° 48 du 12/06/2018

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec Madame Anne-Lise DEPOILLY

Madame Anne-Lise DEPOILLY est autorisée à y exercer l'activité telle que déclarée au Répertoire des Métiers, à savoir la fabrication d'articles de maroquinerie.

Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2018 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 114.00 € HT (3.00 € HT le m²), soit 136.80 € TTC.

N° 49 du 12/06/2018

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec Monsieur Bernard NEYRAND

Monsieur Bernard NEYRAND est autorisé à y stocker le matériel destiné aux activités telles que décrites au Registre du Commerce et des Sociétés à savoir « travaux de terrassement courants et travaux préparatoires ».

Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2018 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 99.41 € HT, soit 119.29 € TTC.

N° 50 du 12/06/2018

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec Monsieur Patrice ROUSSET

Monsieur Patrice ROUSSET est autorisé à y exercer les activités telles que déclarées Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE), à savoir « ébénisterie, fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement ».

Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2018 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 126.50 € HT, soit 151.80 € TTC.

N° 51 du 12/06/2018

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec Madame Véronique WIRTH

Madame Véronique WIRTH est autorisée à y stocker le matériel destiné à l'activité déclarée au Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE), à savoir « création artistique relevant des arts plastiques ».

Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2018 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 36.00 € HT (3.00 € HT le m²), soit 43.20 € TTC.

N° 52 du 12/06/2018

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec Monsieur Simohammed AAGADI

Monsieur Simohammed AAGADI est autorisé à y exercer l'activité d'artiste plasticien.

Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2018 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 271.08 € HT, soit 325.30 € TTC.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 53 du 13/06/2018

Fourniture de sacs translucides, jaunes et numérotés pour le tri sélectif de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » Signature du marché n° 2018-89 avec : Plastiques et Tissages de Luneray SAS, Avenue des Canadiens - BP 3 - 76860 OUVILLE LA RIVIERE,
Pour un montant annuel de :

- montant mini : 30 000,00 € HT

- montant maxi : 110 000,00 € HT

La durée du marché est conclue pour une (1) année à compter de l'ordre de service. Le marché sera renouvelable UNE (1) fois par reconduction expresse (le marché aura une durée maximale de DEUX (2) ans).

N° 54 du 13/06/2018

Marché 2018-91 : Nettoyage du marché dominical de la ville de Sorgues Signature du marché n° 2018-91 avec : ONYX Languedoc Roussillon - 765, Rue Henri Becquerel - 34000 Montpellier, pour le montant ci-après :

- prix unitaire par dimanche : 1 482,00 € HT

- prix annuel : 77 064,00 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de l'ordre de service.

N° 55 du 14/06/2018

Signature d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur pour la mise à disposition de données géographiques relatives à la localisation des captages d'eau et à leurs périmètres de protection avec l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur.

N° 56 du 14/06/2018

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la SAS GMC

La « SAS GMC » est autorisée à y stocker le matériel destiné aux activités telles que décrites au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir « la pose de tous types de clôtures, portails, portillons ».

Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2018 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 90.36 €HT, soit 108.44 €TTC.

N° 57 du 15/06/2018

Signature d'une convention de réservation de six logements locatifs sociaux avec la SA d'HLM UNICIL - Résidence ZAC de Beaulieu à Monteux.

N° 58 du 15/06/2018

Signature d'une convention de réservation de six logements locatifs sociaux avec la Société Française des Habitations Economiques - Résidence ZAC de Beaulieu à Monteux.

N° 59 du 25/06/2018

Attribution d'une subvention d'un montant de 1 074,00 € au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à Madame Marie-Jeanne SOUDIERE pour des travaux de réhabilitation de son logement situé 995 Chemin des Traversiers à PERNES-LES-FONTAINES

N° 60 du 26/06/2018

Mise à disposition de bennes et divers matériels, évacuation et valorisation des déchets provenant de la déchetterie intercommunale des Sorgues du Comtat - Signature de l'avenant n° 1 au marché 2017-411 avec la Société SUEZ RV Méditerranée afin que ce dernier valorise entre autre, les déchets provenant de la déchetterie intercommunale située à Sorgues.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 61 du 28/06/2018

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec Monsieur Jean-Christophe ROY

Monsieur Jean-Christophe ROY est autorisé à y stocker le matériel destiné à son activité de « communication visuelle et web ».

Le contrat de location est un bail de courte durée de 12 mois, prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2018 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2019. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 39.16 €HT, soit 46.99 €TTC.

N° 62 du 28/06/2018

Marché 2018-138 : Traitement des Déchets Végétaux issus de la Déchetterie de Sorgues
 Signature du marché avec l'entreprise titulaire : VALFIBOIS Services

ZI Fournalet Nord - 151, Avenue Pierre et Marie Curie - 84700 Sorgues.

Le montant de ce marché s'établit ainsi :

- Prestation de broyage des déchets verts : 29,00 € H.T./tonne
- Rotation (par benne de 35 m³) : 60,00 € H.T./tour

Le marché est conclu approximativement pour une durée de SIX (6) MOIS à compter de l'ordre de service. Cette durée pourra être supérieure aux six mois, en fonction de la notification d'un nouveau marché qui mettra en œuvre la nouvelle politique d'achat des Sorgues du Comtat.

N° 63 du 28/06/2018

Marché 2018-139 : Traitement des Déchets « Bois » issus de la Déchetterie de Sorgues
 Signature du marché avec l'entreprise titulaire : VALFIBOIS Services - ZI Fournalet Nord -

151, Avenue Pierre et Marie Curie - 84700 Sorgues.

Le montant de ce marché s'établit ainsi :

- Traitement BOIS (tout venant) : 48,00 € H.T./Tonne
- Traitement BOIS (palettes triées) : 35,00 € H.T./Tonne.

Le marché est conclu approximativement pour une durée de SIX (6) MOIS à compter de l'ordre de service. Cette durée pourra être supérieure aux six mois, en fonction de la notification d'un nouveau marché qui mettra en œuvre la nouvelle politique d'achat des Sorgues du Comtat.

N° 64 du 28/06/2018

Marché 2018-136 : Traitement des Gravats issus de la Déchetterie de Sorgues
 Signature du marché avec l'entreprise titulaire : R.M.B. S.A.S - ZI Fournalet IV - B.P. 50073 - 84700 Sorgues.

Le montant de ce marché s'établit ainsi :

- Déchets Classe 1 (produits de terrassement, ruines sans fer ni bois) : 3,00 € H.T./tonne
- Déchets Classe 2 (produits de terrassement, ruines avec fer et bois) : 12,00 € H.T./tonne
- Déchets Classe 3 (produits de terrassement, ruines, gros blocs) : 10,00 € H.T./tonne
- Déchets Classe 4 (végétaux et bois) : 22,00 € H.T./tonne
- Déchets Classe 5 (terre propre et blocs) : 5,00 € H.T./tonne
- Amiante (plaque éverite, tuyaux, etc.) : 360,00 € H.T./tonne.

Le marché est conclu approximativement pour une durée de SIX (6) MOIS à compter de l'ordre de service. Cette durée pourra être supérieure aux six mois, en fonction de la notification d'un nouveau marché qui mettra en œuvre la nouvelle politique d'achat des Sorgues du Comtat.

N° 65 du 28/06/2018

Marché 2018-137 : Traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) issus de la Déchetterie de Sorgues
 Signature du marché avec l'entreprise titulaire : CHIMIREC SOCODELI. - ZI Domitia Sud - 275, Avenue Pierre et Marie Curie - 30300 Beaucaire.

Le montant de ce marché s'établit ainsi :

- Traitement aérosol : 1795,00 € H.T./Tonne
- Traitement produit de laboratoire : 2000,00 € H.T./Tonne

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20180718-18072018_1-

- Traitement pesticide : 1724,00 € H.T./Tonne
- Traitement solvant non chloré : 450,00 € H.T./Tonne
- Traitement peinture, encre, colle : 555,00 € H.T./Tonne
- Traitement résidus phase aqueuse : 500,00 € H.T./Tonne
- Traitement emballages souillés : 700,00 € H.T./Tonne
- Traitement acides/bases : 1785,00 € H.T./Tonne.

Le marché est conclu approximativement pour une durée de SIX (6) MOIS à compter de l'ordre de service. Cette durée pourra être supérieure aux six mois, en fonction de la notification d'un nouveau marché qui mettra en œuvre la nouvelle politique d'achat des Sorgues du Comtat.

N° 66 du 02/07/2018

Signature d'un avenant à la convention avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour la création d'une plateforme RH Tourisme - Prorogation du délai de réalisation de l'action au 03/05/2019 présentée par la CCSC a été acceptée par la Région.

N° 67 du 05/07/2018

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec Monsieur Thomas ANTONIN

Monsieur Thomas ANTONIN est autorisé à y exercer l'activité telle que déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir la réparation de meubles d'antiquité destinés à la vente.

Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} août 2018 et s'achevant au plus tard le 31 juillet 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 387.00 €HT (3.00 €HT le m²), soit 464.40 €TTC.

N° 68 du 06/07/2018

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la Commune de MONTEUX

La Commune de MONTEUX est autorisée à y stocker ses archives ainsi que du mobilier.

Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} août 2018 et s'achevant au plus tard le 31 juillet 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 402.00 €HT (3.00 €HT le m²), soit 482.40 €TTC.

N° 69 du 10/07/2018

Ligne de Trésorerie Interactive – Convention avec la Caisse d'Epargne Montant 4.000.000 euros

Date de mise en place de la ligne de trésorerie :	30 juillet 2018
Montant :	4.000.000 €
Durée :	364 jours
Taux d'intérêt applicable à chaque versement :	EONIA + marge de 2%
Commission de non utilisation :	0,30%
Frais de dossier :	6.000 €

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme,



Le Président,

Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le :

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat**

